

Rapport du Sénat sur l'emploi des seniors : le défi des fins de carrière !

La commissions des affaires sociales du Sénat a publié le 26 septembre dernier un rapport sur l'emploi des seniors.

Les rapporteurs soulignent que plus de la moitié des personnes de la génération née en 1946 et qui a atteint 67 ans en 2013 a connu une période de chômage ou d'inactivité entre l'emploi et la retraite. La segmentation du marché du travail apparaît nettement plus marquée chez les seniors.

Contacts :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ yveyrier@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.86.01

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

FO partage certaines des recommandations du rapport :

- l'appel à la négociation d'un accord national interprofessionnel sur l'emploi des seniors.
- L'inscription explicite dans les négociations obligatoires au niveau des branches de la question de l'emploi des seniors.
- L'engagement d'un suivi renforcé par l'employeur et le service de santé au travail des salariés exposés à des facteurs de pénibilité, même si cela ne peut être suffisant.

Face au défi des fins de carrière, la nécessité est de mettre en œuvre de véritables politiques de l'emploi construites dans la durée et non pas par à-coup ou seulement fondées sur ses exonérations de cotisation.

Pour FO, ce constat et ces questions doivent être mis en regard du dossier des retraites. Cette situation confirme que l'urgence est en la matière de garantir un véritable emploi de l'entrée dans la vie active jusqu'à l'âge de la retraite et non pas d'adapter le système de retraite aux défaillances des politiques économiques qui n'ont pas réussi à résorber de manière significative le chômage.

Au titre des revendications que FO entend porter en défense du système de retraite et des régimes existants figure notamment l'instauration d'une véritable obligation légale de maintien dans l'emploi et d'embauche pour les salariés âgés de plus de 53 ans. FO s'adressera au gouvernement et aux employeurs en ce sens.

Paris, le 03 octobre 2019